

NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 8 octobre 2024

Projet de loi de finances 2025 (PLF)

Le contexte législatif annoncé

L'organisation de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale a été fixée. L'examen du projet de loi de finances pour 2025 commencera le 21 octobre dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. Un calendrier basé sur une présentation du budget de l'Etat, jeudi 10 octobre, en Conseil des ministres.

Alors que les débats budgétaires s'annoncent à haut risque pour le gouvernement, l'Assemblée nationale a **fixé l'agenda de la discussion des textes financiers**. En se basant sur une date d'adoption du projet de loi de finances (PLF) en Conseil des ministres le 10 octobre, le passage en commissions devrait avoir lieu entre le 10 et le 16 octobre. **L'examen de la première partie du budget, consacrée aux recettes, a été programmé du lundi 21 au vendredi 25 octobre** dans l'hémicycle de l'Assemblée.

Un **vote solennel** sur cette première partie du PLF 2025 est prévu le **mardi 29 octobre**. L'**examen de la seconde partie, consacré aux dépenses, débutera le mardi 5 novembre**. La discussion sera organisée selon 18 thèmes allant de la sécurité à l'agriculture, en passant par la justice, l'outre-mer ou encore l'éducation. A l'issue de ce processus, un **vote solennel sur l'ensemble du PLF est prévu le mardi 19 novembre**, soit deux jours avant l'expiration du délai de 40 jours fixé par la Constitution pour la première lecture du budget à l'Assemblée nationale.

Autre étape majeure de l'automne budgétaire, l'**examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)** commencera en commission du 14 au 25 octobre puis dans l'**hémicycle à partir du 28 octobre** avec, à l'issue de la discussion du texte, un **vote solennel prévu le 5 novembre** (Une note spécifique sur le PLFSS est en préparation).

Ces annonces calendaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle utilisation du 49.3. Une fois adoptés à l'**Assemblée nationale**, par le biais d'un vote ou par l'engagement de la responsabilité du gouvernement, les textes financiers seront transmis au **Sénat**.

Dans un calendrier particulièrement contraint cette année, du fait de la dissolution ainsi que du temps qui a été nécessaire pour nommer un Premier ministre, ce qui a eu des conséquences sur la préparation du PLF et du PLFSS. La séquence budgétaire au Parlement doit, en principe, s'achever autour du **21 décembre**, date à laquelle expirera le **délaï constitutionnel de 70 jours** dont les député·es et les sénateur·rices disposent pour se prononcer sur le projet de loi de finances.

En route vers l'austérité accrue

Le premier ministre a annoncé les préconisations lors de son discours de politique générale, ce mercredi 2 octobre. 40 milliards d'euros d'économies sont prévus dans les dépenses sociales, celles de l'État et des collectivités. 20 milliards de recettes nouvelles sont escomptées mais elles ne reposent que sur une contribution « temporaire » des grandes entreprises et des plus fortunés.

En revanche l'austérité sera bien de mise sur le long terme pour les citoyen·nes. Rappelant l'enjeu de réduire la dette financière, le chef du gouvernement a affiché l'objectif de ramener à 5 % du PIB le déficit en 2025, pour atteindre les 3 % exigés par le pacte budgétaire européen en 2029.

Les pistes du gouvernement

60 Mds d'économies au total : un grave danger pour la réponse aux besoins de la population.

40 milliards d'euros proviendront de la réduction des dépenses publiques. Selon la clé de répartition un tiers/deux tiers, présentée par Michel Barnier la veille, les augmentations d'impôts s'élèveront donc à 20 milliards.

Coupes claires dans les dépenses sociales, de l'État et des collectivités.

Côté dépenses, le projet de budget 2025 prévoit qu'un peu plus de 20 milliards d'économies soient faites par l'État. Une diminution d'environ 15 milliards d'euros pour les dépenses, tandis que des économies supplémentaires de 5 milliards d'euros seront demandées aux ministères et que les opérateurs de l'État devront freiner leurs dépenses à hauteur de 1 milliard d'euros.

Le gouvernement espère des rentrées fiscales de l'ordre de 8 milliards d'euros. Sur les entreprises, une « *contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises* ». Cette fiscalité pourrait toucher les groupes ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard d'euros. Ce qui représente environ 300 sociétés. Pour autant, « l'effort » des grandes entreprises et des plus fortunés sera « ciblé et limité dans le temps ». Pour rappel, le taux d'imposition sur les sociétés est passé de 33% à 25%, sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Il est envisagé d'imposer **un taux minimum d'impôt sur le revenu pour les ménages aisés**. En revanche, aucune hausse généralisée de l'impôt sur le revenu n'est prévue, ce qui permettrait de protéger les classes moyennes et modestes.

Avec l'annonce du **report de la valorisation des pensions retraites au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier 2025**, l'Etat entend faire une économie de 4 Mds d'euros dans le PLFSS. Sur proposition de notre UCR, la construction d'une pétition intersyndicale des organisations de retraité·es est en cours.

5 mds d'économie répartis avec 4Mds sur les exonérations (préconisation rapport Bozio-Wasmer) et 1 Md sur les aides à l'apprentissage.

Le gouvernement compte **également "fusionner des services publics" et "sans doute ne pas remplacer tous les fonctionnaires"** afin de réduire les dépenses publiques, a expliqué le Premier ministre aux médias le 3 octobre.

Des questions se posent sur le manque à gagner à présager pour l'école, les hôpitaux, le logement... les services publics, qui servent d'amortisseur social. Des coupes budgétaires qui vont imposer aux collectivités territoriales de faire des choix à l'encontre des besoins des citoyen·nes.

Le calendrier législatif est donc posé, maintenant à nous de créer les conditions à partir des éléments de contexte cités dans cette note d'imposer notre agenda revendicatif.

Le débat à l'Assemblée nationale va donc être déterminant. Des fédérations ont porté des amendements au PLF, cela doit se multiplier sur leur champ professionnel et s'élargir à l'ensemble des professions.

Partout sur le territoire, à partir d'exemples précis, il est utile de faire un recensement des besoins, et l'interpellation des député·es est cruciale pour inverser la donne pour répondre aux enjeux.

Une intersyndicale se tiendra au lendemain des annonces budgétaires du 10 octobre pour examiner les possibilités d'initiatives et d'actions communes.

Le 1^{er} octobre a donné un coup d'envoi pour mobiliser sur les salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, les services publics et l'industrie. Les premières annonces anticipant la revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre et repoussant la revalorisation des pensions au 1^{er} juillet 2025, nous confortent dans l'idée de continuer à amplifier le rapport de force.